

# Thésaurus Planning DHUMU

Validé le 25 Novembre 2020

---

## **Indisponibilités :**

Pour les temps pleins

- 1 nuit par semaine
- 1 week-end par mois

Pour les 80%

- 1 jour par semaine
- 1 nuit par semaine
- 1 week-end par mois

Pour les 50%

- 2.5 jours par semaine
- 2.5 nuits par semaine
- 2 week-ends par mois

## **Règles générales :**

Dans la mesure du possible, il sera demandé aux responsables du planning de tendre vers cette répartition du temps de travail :

- **Répartition du temps de travail de jour pour les mutualisants respectant l'ancienneté dans le service**
  - < 40 ans : 60% d'activité SAU et 40% d'activité SAMU/SMUR
  - 40 à 50 ans : 50% d'activité SAU et 50% d'activité SAMU/SMUR
  - >50 ans : 40% d'activité SAU et 60% d'activité SAMU/SMUR
- **Répartition du temps de travail de nuit pour les mutualisants respectant l'ancienneté dans le service**
  - < 40 ans : 60% d'activité au SAU et 40% d'activité SAMU/SMUR
  - 40 à 50 ans : 40% d'activité SAU et 60% d'activité SAMU/SMUR

### **Plus de garde de nuit en MCT/SAUV après 50 ans (sauf volontaire)**

**Au moins** 1 SAUV (jour ou nuit) par mois par praticien exerçant au sein du DHUMU depuis plus de 1 an en tant que sénior (cela exclus l'année de DJ des DESMU3)

**Dans la mesure du possible, on ne fait pas** de 24h de travail clinique – Repos- puis à nouveau 24h de travail clinique

**Dans la mesure du possible, on ne fait pas** 24 de clinique d'affilé en MCT/SAUV (sauf sur demande du praticien)

**La garde du vendredi ne compte pas comme un week-end**, mais nous nous efforcerons de faire des vendredi-dimanche, quand vous faite la garde du vendredi pour gâcher le moins de WE possible.

**Les temps pleins et les 80% travaillerons au minimum 2 week-ends par mois** (c'est-à-dire un samedi et un dimanche) -> sauf demande personnelle de faire plus de garde

**Les 50% travaillerons au minimum 1 week-end par mois** -> sauf demande personnelle de faire plus de garde de week-end

Dans la mesure du possible, toujours mettre au moins un ancien médecin (= plus de 10 ans d'ancienneté) sur une des 4 lignes de SMUR le jour et sur une des 3 lignes de SMUR la nuit

Ne jamais mettre plus de 2 Dr Juniors en même temps le jour en MCT. (Une fois leur mise en autonomie terminée)

Ne jamais dépasser 1 Dr Juniors de garde du côté SAU et pareil du côté SMUR. (Une fois la possibilité pour eux de faire des gardes)

### **Congés :**

➤ **Pendant les vacances scolaires (hors été) :**

On ne pose qu'une semaine de vacances sur les 2.

On pose la semaine complète, **pas à cheval, et pas les deux week-ends entourant la semaine.** (Donc soit du lundi au dimanche, soit du samedi au vendredi.)

➤ **Pendant les vacances d'été :**

On ne peut poser plus que **3 semaines consécutives** entre le 15 Juin et le 15 Septembre. (Une semaine de congés en juin puis 3 semaines en Aout peut être éventuellement accepté)

Quand on pose une semaine de congés dans le mois (Ex du lundi au dimanche), on peut rajouter un autre WE en indisponibilité dans le mois mais il ne doit pas être collé aux congés.

Les desideratas concernant les fêtes de Noël et les vacances d'été seront demandés par les responsables de la génération du planning **au moins 3 mois à l'avance** afin d'en vérifier la faisabilité. (C'est à dire **pas plus de 60% des praticiens du DHUMU en congés sur la même période**)

Si avec les desideratas donnés par les praticiens, le planning des fêtes de Noël et nouvel an n'est pas faisable, alors les praticiens n'ayant pas **fait de fêtes depuis plus de 3 ans** devront se rendre disponibles.

Pr Jacques Levrault

Dr Contenti Julie